

2025-10-20-02 : Durée d'amortissement norme comptable M57 - modification

L'an deux mille vingt cinq, le vingt octobre à 19 heures 00, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 14/10/2025
Date d'affichage : - 4 NOV. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Virginie DUGAST, Sébastien DROCHON, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Jacques BONHOMMET, Yamina RIOU, Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN, Emmanuel CHARLES, Annick HODEE, Michel BOURCIER Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Liliane LANDEAU, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Annick HODÉE donne pouvoir à Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Nooruddine MUHAMMAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-10-20-01 du 25 septembre 2025 relative à la clôture du budget annexe « photovoltaïque » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022-11-24-05 du 11 novembre 2022 relative à la fixation du mode de gestion des amortissements norme M57 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

Vu l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable »

CONSIDERANT que l'activité d'installation de production et revente de l'énergie sera suivi sur le budget principal ;

CONSIDERANT que les durées d'amortissement sont à ajouter sur la norme comptable M57 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les modifications des durées d'amortissement ci-annexé, applicable pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;**
- **D'appliquer l'amortissement au prorata temporis ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 20 octobre 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Nooruddine Muhammad

Secrétaire de Séance

Président

